Monsieur le Président de la République

Palais de l’Élysée

55 rue du Faubourg Saint-honoré

75008 Paris

FRANCE

Monsieur le Président,

À la suite d’informations communiquées par l’ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation à la suite du placement en détention administrative de deux mineurs Palestiniens. Accusés d’avoir jeté des pierres, **Fadi Hasan Abassi** et **Mohammed Saleh Ghaith**, 17 ans, ont été arrêtés par la police israélienne le 19 octobre dernier. A défaut de preuves pouvant justifier leur poursuite judiciaire, le ministre de la Défense a ordonné leur placement en détention administrative.

C’est la première fois en quatre ans que des mineurs sont placés sous ce régime de détention, qui est constitutif d’une détention arbitraire tel qu’il est utilisé par Israël. En effet, le détenu administratif peut être emprisonné pour une période de six mois renouvelable, sans inculpation ni procès, le plus souvent sur la base d’informations « secrètes » auquel ni son avocat ni lui n’ont accès, en violation du droit international. Cette forme de détention est d’autant plus illégale qu’elle vise en l’occurrence des mineurs, en contradiction flagrante avec la Convention sur les droits de l’enfant ratifiée par Israël.

Cela fait de nombreuses années que des ONG israéliennes, palestiniennes et internationales dénoncent le recours à la détention administrative comme outil de répression et de contrôle de la société palestinienne.

Dans ce contexte, je vous demande d’enjoindre Israël à :

* libérer immédiatement Fadi Hasan Abassi et Mohammed Saleh Ghaith ou les inculper d’une infraction reconnue par le droit international ;
* abroger définitivement le régime de la détention administrative.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma plus haute considération.